

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF-BCPPAT 2023-012-001 DU 12 JANV 2023
PORTANT NOMINATION DES DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX ADJOINTS DE L'AGENCE
NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Le préfet
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU l'article L 1231-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatif à l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;

VU l'article R. 1232-9 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;

VU le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe CASTANET, en qualité de préfet de la Lozère ;

VU le décret du 16 décembre 2022 portant nomination de Mme Laure TROTIN, secrétaire générale de la préfecture de la Lozère ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 31 mars 2022, nommant Mme Agnès DELSOL, directrice départementale des territoires de la Lozère ;

VU l'instruction du 15 mai 2020 relative aux modalités d'intervention de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Lozère ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : sont nommées déléguées territoriales adjointes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour le département de la Lozère :

Madame Laure TROTIN, secrétaire générale de la préfecture,

Madame Agnès DELSOL, directrice départementale des territoires.

ARTICLE 2 : l'arrêté préfectoral n° Pref_BCPPAT – 2022-269-005 du 26 sept 2022 portant nomination des délégués territoriaux adjoints de l'Agence nationale de la cohésion des territoires est abrogé.

ARTICLE 3 : la secrétaire générale de la préfecture, la directrice départementale des territoires sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, communiqué à l'Agence nationale de la cohésion des territoires ainsi qu'aux membres du comité local de cohésion territoriale de la Lozère constitué par arrêté préfectoral n° 2020-352-008 du 17 décembre 2020.

Le préfet
signé
Philippe CASTANET